Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.
www.cec-zev.eu

Les pneus hiver

Sont-ils obligatoires dans tous les pays européens ?

Novembre 2016

Cofinancé par l'Union européenne

Protection des consommateurs en Europe
ECC-Net
Centre Européen des Consommateurs France

INTRODUCTION

En période hivernale, difficile de savoir si l'équipement en pneus neige des voitures est obligatoire dans le(s) pays européen(s) que vous allez traverser pendant vos vacances ou que vous traversez chaque jour si vous habitez en région frontalière.

Pour vous aider, les 30 Centres Européens des Consommateurs (CEC) ont répondu aux questions suivantes :

- Les pneus hiver sont-ils obligatoires ou non dans votre pays ?
- Sinon, y a-t-il des zones spécifiques (ou panneau de signalisation sur la route) où les pneus hiver sont exigés (ex : certaines routes dans les montagnes/cols en Autriche) ?
- Les pneus cloutés sont-ils autorisés ?

Retrouvez toutes ces informations ainsi qu'une carte de l'Europe interactive sur notre site Internet :

www.europe-consommateurs.eu

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES

Estonie

Pneus hiver obligatoires du **1er décembre au 1er mars** et autorisés du 15 octobre au 31 mars.
Les pneus cloutés sont autorisés du 1er octobre au 30 avril. Les pneus toutes saisons sont autorisés toute l'année.

Finlande

Les pneus hiver sont obligatoires **du 1er décembre jusqu'à la fin du mois de février.**
Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au premier lundi après Pâques. La profondeur des pneus doit être d'au moins 3 mm. Ces règles s'appliquent également aux voitures immatriculées à l'étranger.

Lettonie

Du 1er décembre au 1er mars, tous les véhicules doivent être équipés de pneus adaptés à la conduite sur neige, verglas... d'une profondeur minimale de 4mm.
Les pneus cloutés sont autorisés du 1er octobre au 30 avril et sont interdits le reste de l'année (du 1er mai au 1er octobre).

Lituanie

Les pneus hiver sont obligatoires du 10 novembre au 1er avril. Les automobilistes peuvent utiliser des pneus universels. La profondeur des pneus hiver doit être de minimum 3 mm. Les pneus cloutés sont interdits du 10 avril au 1er novembre.

Slovénie

Du 15 novembre au 15 mars, et au-delà de ces dates en cas de conditions climatiques hivernales (chutes de neige, verglas etc.), les voitures privées et les véhicules jusqu'à 3,5 tonnes doivent être équipés de :

- pneus hiver sur les 4 roues ou
- pneus été sur les 4 roues et des chaines dans le coffre du véhicule.

Dans les 2 cas, la profondeur minimale des pneus doit être de 3 mm.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes doivent être équipés de pneus hiver au moins sur les roues motrices ou de pneus été sur les 4 roues avec des chaînes à neige dans le coffre.

Exception :
Dans les régions situées en bord de mer, il est suffisant d'avoir des pneus été avec une profondeur minimale de 3 mm (pas besoin d'avoir des chaines dans le coffre) sauf si les conditions climatiques sont hivernales (chutes de neige, verglas...) où des chaines à neige doivent être montées sur les roues motrices.

Suède

Du 1er décembre au 31 mars, les véhicules comme les remorques doivent être munis de pneus hiver (de profondeur d'au moins 3 mm) ou d'un équipement équivalent.

Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er octobre et le 15 avril ou si les conditions climatiques hivernales l'exigent ou sont prévues sur la route.

Depuis le 1er Janvier 2013, les poids lourds, les autobus et voitures privées de classe II de plus de 3,5 tonnes, doivent être équipés de pneus hiver ou de matériel équivalent sur les roues motrices du véhicule lorsque les conditions climatiques sont hivernales, entre le 1er décembre et le 31 mars.

La profondeur des pneus sur les véhicules lourds doit être d'au moins 5 mm. Cette exigence ne s'applique pas aux remorques attachées.

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES

Croatie

Les pneus hiver et les autres équipements hiver sont obligatoires du **15 novembre au 14 avril**.

L'obligation concerne tous les types de véhicules à moteur, quelles que soient les conditions météorologiques et les conditions routières, à l'exception des véhicules des forces armées croates.

Les véhicules jusqu'à 3,5 tonnes doivent obligatoirement être équipés de :

- 4 pneus d'hiver (ou M + S) ou 4 pneus d'été avec une profondeur de minimum de 4 mm,
- chaînes à neige dans le coffre du véhicule.

Les autobus et les camions qui, pour des raisons techniques, ne peuvent pas être équipés de chaînes à neige sur des roues motrices, doivent avoir des pneus d'hiver (M + S) sur les roues motrices.

En cas de non-respect de ces règles, les automobilistes encourent une amende d'environ 106 € (700 kuna).

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES SOUS CERTAINES CONDITIONS

Allemagne

Les conducteurs doivent adapter les pneus de leur véhicule aux conditions climatiques.
En cas de neige, verglas, pluie verglaçante, boue/neige fondante, givre, les 4 roues du véhicule doivent obligatoirement être équipées de pneus hiver ou 4 saisons avec la mention «M+S» (profondeur de profil minimum de 1,6 mm). Les pneus hiver portent souvent le pictogramme représentant une montagne et un flocon.

L'obligation d'avoir des pneus adaptés s'applique également aux 2 roues motorisées.

A contrario, si les conditions climatiques sont plus favorables et que l'automobiliste peut raisonnablement partir du principe qu'elles le resteront (ce qui est toujours difficile en hiver), les pneus été sont autorisés.

La loi ne prévoit ni température plancher, ni période fixe au cours de laquelle les pneus hiver seraient obligatoires.

Les autorités allemandes veulent surtout éviter les risques inhérents à un équipement inadapté aux conditions climatiques, qui entrave le trafic routier et provoque des accidents.

Les automobilistes qui roulent avec des pneus non adaptés aux conditions climatiques risquent une amende entre 60 € et 120 € et un point. En cas d'accident en Allemagne, les automobilistes non équipés de pneus hiver alors les conditions climatiques les exigent, risquent 120 € d'amende + 1 point mais surtout ils peuvent ne pas être couverts par leur assurance.

Pour éviter tout risque de contravention ou de problème avec l'assurance, il est préférable de s'équiper de pneus hiver si l'on circule en Allemagne en période hivernale. Les conditions climatiques peuvent en effet varier au cours du trajet et de la journée.

Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sauf sur la route qui vient de Salzbourg par Bad Reichenhall en direction de Lofer, ainsi que sur 15 kilomètres le long de la frontière autrichienne (hors autoroute).

Autriche

Les pneus hiver avec au moins 4 mm de profondeur sont obligatoires sur certaines routes comme les cols.

Pneus hiver
Du 1er novembre au 15 avril, les véhicules privés et les utilitaires de moins de 3,5 tonnes, doivent être équipés de pneus hiver si les conditions climatiques les rendent nécessaires. Ces pneus doivent être installés sur toutes les roues en cas de neige ou de verglas. Les pneus doivent porter la mention "M+S " ou "M&S". Parallèlement, les véhicules avec les pneus été doivent être équipés de chaines.

Pneus cloutés
Les pneus cloutés peuvent être utilisés

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES SOUS CERTAINES CONDITIONS

seulement du 1er octobre au 31 mai ; certaines règlementations locales peuvent étendre cette période.
Ils sont seulement autorisés sur les véhicules équipés de pneus à structure radial, dont le poids maximal autorisé ne doit pas excéder 3,5 tonnes et le poids maximal de l'essieu ne doit pas excéder 1,8 tonne. Toutes les roues doivent en être équipées. Si le véhicule remorqué est équipé de pneus cloutés, toutes les roues de la remorque doivent également en être équipées. Les pneus cloutés font l'objet de limitations de vitesse spéciales (80 km/h dans les zones hors agglomération, 100 km/h sur les autoroutes). Le macaron «pneus cloutés» doit être affiché à l'arrière du véhicule. Ce macaron est disponible dans les clubs automobiles, les stations essences, etc.

Chaines à neige
Leur utilisation est permise sur les routes qui sont presque toujours enneigées ou glacées. En cas de conditions extrêmes, les autorités peuvent exiger que les voitures soient équipées de chaines à neige sur les roues motrices. Le panneau de signalisation international est utilisé. La vitesse maximale recommandée est de 40 km/h.

Luxembourg

Depuis le 1er octobre 2012, les véhicules doivent être équipés de pneus hiver en cas de conditions hivernales (verglas, neige tassée, neige fondante, plaques de glace ou de givre).

Norvège

Il n'est pas obligatoire de rouler avec des pneus hiver mais les automobilistes doivent adapter le type de pneus de leur véhicule aux conditions climatiques. On peut donc considérer que durant l'hiver en Norvège, les pneus hiver sont (plus ou moins) obligatoires.

A partir du 1er novembre (ou 15 octobre dans le nord du pays), il est fortement recommandé que les conducteurs roulent avec des pneus cloutés. Il n'y a aucun risque de sanction.

Au sein des villes d'Oslo et Bergen, les conducteurs ayant des pneus cloutés doivent payer des frais environnementaux.

Après le lundi de Pâques, les pneus cloutés doivent être retirés.
Du 1er novembre au lundi de Pâques, les véhicules lourds (plus de 3,5 tonnes) doivent obligatoirement être équipés de pneus hiver.

Roumanie

Les 4 pneus hiver sont obligatoires si les routes sont recouvertes de neige, de glace ou de verglas. Les pneus doivent porter la marque M + S et avoir au moins 1,6 mm de profondeur.

Les pneus cloutés sont autorisés sur les voies publiques couvertes de neige, de glace ou de verglas.

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES SOUS CERTAINES CONDITIONS

Slovaquie

Les pneus hiver ne sont pas obligatoires pour les voitures en Slovaquie, mais les véhicules doivent être équipés de pneus hiver si les conditions climatiques l'exigent (quand les routes sont recouvertes de neige, verglas ou givre).

Les véhicules de plus de 3,5 t et les bus doivent être équipés de pneus hiver du 15 novembre au 31 mars, et également en dehors de cette période si les conditions climatiques l'exigent.

République Tchèque

Du 1er novembre au 31 mars, les véhicules doivent être équipés de pneus hiver de 4mm de profondeur si les conditions climatiques l'exigent ou lorsque la route est recouverte de neige ou de glace.

Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, la profondeur minimale du pneu doit être de 6 mm.

Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER NE SONT PAS OBLIGATOIRES SAUF PANNEAUX DE SIGNALISATION

Espagne

Les pneus hiver ne sont pas obligatoires sauf si des panneaux de signalisation les imposent comme dans les zones montagneuses.

Italie

Les pneus hiver ne sont en principe pas obligatoires sauf si des panneaux de signalisation les imposent. Dans ce cas, les véhicules doivent être équipés de pneus hiver ou de chaînes pendant la période mentionnée sur les panneaux.

France

Les pneus hiver ne sont pas obligatoires sauf si un panneau de signalisation les oblige sur la route empruntée (fixé par arrêté préfectoral).

L'utilisation des pneus cloutés est autorisée du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars de l'année suivante. La taille, le poids, le dépassement des « clous » par rapport au pneu font l'objet d'une règlementation très précise reprise à l'arrêté du 18 juillet 1985 relatif aux dispositifs antidérapants équipant les pneumatiques.

Un disque « pneus cloutés « doit également être apposé à l'arrière gauche de la carrosserie, lors de la période d'utilisation effective des pneus cloutés.

PAYS OÙ LES PNEUS HIVER NE SONT PAS OBLIGATOIRES

Belgique

Bulgarie

Chypre

Grèce

Hongrie

Dans certaines zones (signalées par des panneaux), l'utilisation de chaînes à neige peut être obligatoire sur au moins l'essieu moteur. L'utilisation de pneus cloutés sur la voie publique est interdite.

Malte

Pays-Bas

Les pneus cloutés sont interdits.

Portugal

Les pneus hiver ne sont pas obligatoires mais les chaînes à neige peuvent l'être si un panneau de signalisation les imposent.

Danemark

Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 15 avril.

Irlande

Les pneus cloutés ne sont pas illégaux mais ils doivent être utilisés uniquement sur la neige compactée ou sur la glace. A défaut, le conducteur s'expose à une amende.

Islande

Quelle que soit la période de l'année, les pneus hiver ne sont pas strictement obligatoires. Toutefois, durant la période hivernale (1er novembre au 14 avril), les pneus doivent avoir une profondeur d'au moins 3 mm.

Les chaines à neige ou tout autre équipement hivernal sont recommandés quand la route est enneigée ou verglacée.

Si l'hiver est doux dans le Sud-ouest du pays, les pneus été sont autorisés mais les pneus 4 saisons avec une certaine profondeur sont les plus couramment utilisés en Islande.

Les pneus cloutés sont autorisés une partie de l'année mais des discussions sont en cours pour interdire ou limiter leur utilisation dans les villes ou dans la région du Sud Ouest, à cause des dommages causés aux routes, aux coûts engendrés pour les réparations et pour des raisons environnementales et de santé publique.

Les chaines à neige sont interdites.

Pologne

Les pneus hiver ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés pendant la période hivernale. Les chaînes à neige sont généralement autorisées voire obligatoires dans certaines régions si un panneau de signalisation l'exige. Les chaînes à neige doivent être utilisées uniquement lorsque la route est recouverte de neige ou de glace.

Les pneus cloutés sont expressément interdits en Pologne. Ils ne peuvent être utilisés que pour des sports d'hiver comme des rallyes automobiles et des courses.

Royaume-Uni

Les pneus d'hiver ne sont pas obligatoires, mais sont autorisés, tout comme les chaînes, les pneus cloutés et les chaussettes à neige.

Une question sur vos droits en Europe ?

Un problème avec un professionnel dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège ?

le Centre Européen des Consommateurs France peut vous aider !

30 Centres Européens des Consommateurs en Europe

Co-funded by the European Union

Protection des consommateurs en Europe
ECC-Net
Centre Européen des Consommateurs France

This report is part of the action 670505 — ECC-Net FR FPA which has received funding under a grant for an ECC action from the European Union's Consumer Programme (2014-2020). The content of this report represents the views of the author only and it is his sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.